

À propos

Après avoir été associé pendant plus de 20 ans au sein d'un grand cabinet national, Martin Bernard a fondé, en février 2009, sa propre société connue aujourd'hui sous le nom de BDBL AVOCATS INC

Plaideurs et conseillers

Plaideurs chevronnés, les avocats de BDBL agissent aussi à titre de conseillers à toutes les étapes des relations d'affaires de leurs clients.

Droit de la construction

Experts en droit de la construction, les membres de l'équipe de BDBL représentent des donneurs d'ouvrage tant privés que publics. Leurs services comprennent la représentation devant les tribunaux mais également la rédaction d'opinions légales, la rédaction et la révision de contrats de construction et de documents d'appels d'offres. Les avocats de BDBL maîtrisent toutes les problématiques liées au droit de la construction, notamment, les enjeux municipaux et environnementaux.

Litige commercial

Les membres de l'équipe de BDBL conseillent leurs clients dans le cadre de différends commerciaux et recours extraordinaires.

BDBL a une approche pratique axée sur la prévention et la résolution de conflits. Les membres de BDBL sont des plaideurs compétents, efficaces et impliqués dans le meilleur intérêt de leurs clients.

Droit de la concurrence

BDBL est l'un des rares cabinets québécois à offrir des services en droit de la concurrence, qu'il s'agisse de conseils concernant l'élaboration de programmes de conformité ou d'assistance juridique dans le cadre d'enquêtes relatives à des pratiques restrictives du commerce et à des infractions criminelles.

Les avocats membres de BDBL forment une équipe spécialisée dans les champs de pratique suivants :

- litige civil et commercial
- droit de la construction
- droit municipal
- droit de la concurrence et recours collectifs
- droit administratif et disciplinaire

Recours collectifs

BDBL possède une solide connaissance en matière de défense dans le cadre de recours collectifs.

Droit administratif et disciplinaire

Les membres de l'équipe de BDBL représentent des professionnels et des ordres professionnels en matière de droit disciplinaire. Leurs services comprennent notamment rédaction d'opinions légales, la négociation de règlements et la représentation devant les tribunaux administratifs et de droit commun.

Droit municipal

BDBL dessert une clientèle sophistiquée constituée notamment de propriétaires immobiliers, promoteurs et grandes entreprises du domaine de la construction et les conseille quant à la réglementation applicable à toutes les étapes d'un projet de construction.

Priorité de BDBL

Notre priorité chez BDBL est la compréhension des besoins de nos clients, leurs attentes étant au centre de nos préoccupations. Nous croyons en notre capacité à faire valoir leurs droits avec succès et nous servons notre clientèle avec sérieux mais aussi avec plaisir.